

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

089-218900041-AR\_011\_2026-AR

<p><b>Date de l'arrêté :</b> <b>09/06/2026</b></p> <p><b>Objet :</b> <b>Arrêté de désignation d'un correspondant incendie et secours</b></p>	<p>A G E D I République Française Département : YONNE Arrondissement : Avallon AISY SUR ARMANCON - Commune</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_011\_2026

portant Arrêté de désignation d'un correspondant incendie et secours

Le maire de la commune d'AISY SUR ARMANÇON

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - M. Maxime DOR, conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

**Article 2** - La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

**Article 3** - Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

089-218900041-AR\_011\_2026-AR

AGED I

habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde

- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

**Article 4** : Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (SDIS).

**Article 5** : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé(e) et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Fait à AISY-SUR-ARMANCON, le 09 juin 2026

